

**ACADEMIE DE LA
REUNION**

**ETABLISSEMENT :
LGT Ambroise VOLLARD**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU 28 OCTOBRE 2016

Année scolaire : 2016-2017

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 08/10/2016

Présidence de : Christian PAQUIEN

Quorum : 15

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 9

ORDRE DU JOUR

1. Installation de différentes commissions (titulaires et suppléants)
2. Approbation de l'ordre du jour (titulaires seuls)
3. Approbation du compte-rendu du CA du 15/09/ 2016
4. Adoption du règlement intérieur du CA année scolaire 2016/2017
5. Rapport fonctionnement pédagogique et éducatif année 2015/2016
6. Dialogue avec les parents et journée académique des parents
7. Organisation de fin d'année civile
8. Divers points financiers
- 8.1. DBM
- 8.2. Tarifs 2017
9. Contrats et conventions
10. Questions diverses

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 28 octobre 2016

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	PAQUIEN Christian	x					
	Adjoint	PRUGNIERES Georges	X					
	Gestionnaire	BERTRAND Valérie	x					
	CPE	JODA Jean-Claude	X					
.....								
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HOARAU Denise		X				
	Groupement de commune	GUEZELLO Alain		X				
	Commune siège	MOUTOUSSAMY J. Max		X				
	Commune siège	POTIN Philippe		X				
.....								
Personnalité qualifiée		MARIANNE J. Louis		X				
	Total	2	CADJEE Ibrahim			X		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LAPIERRE Antoine	X					
		MERLAC Eric	X					
		KERRIEN Catherine			X	BOREL Christine	X	
		CAPDEPUY Vincent			X	MERLEAU Philippe	X	
		COSSERAT Jacques	X					
		PAYET Loïc	X					
		MOURIER Sylvie	X					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MONTEGU J.-Vergès	X					
		MARTIN Anne	X					
		ABRANTES Rito	X					
Total	10							
Parents d'élèves et élève	Elus parents d'élèves	SARPEDON J. François	X					
		PAYET APAYA Régine	X					
		VAN WALLAGHEM Maryse	X					
		GATHERCOLE Pascal	X					
		HARMELLE Marc	X					
	Elèves	HOARAU Audrey	X					
SIMONE Louis		X						
TIBIA Lenny		X						
PATIN Amandine		X						
PLAZA Nouméa		X						

Total :

10

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CA

Le Président du Conseil d'Administration énumère les 9 autres points prévus à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant faite ce sujet, l'ordre du jour est voté.

Résultats du vote

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/09/16

Une modification est à apporter sur le point n°6.5 volaille Péi. Lors du vote il y a eu une abstention cette convention a donc été adoptée à la majorité et non à l'unanimité. Le président précise que cette modification sera apportée.

Un parent pose la question du prix de revient du lapin. Mme la gestionnaire ne connaissant pas le prix de mémoire apportera la réponse au prochain CA par contre elle précise qu'il n'y a pas de compensation sur le prix du lapin par la Région.

Sur le point 6.5, un parent d'élève signale un mot manquant dans la question d'un représentant de la FRAPE. Ajouter « il y a un » juste devant « repas avec volaille ou lapin.. » Cette modification sera apportée.

Le Président du Conseil d'administration procède au vote

Résultats du vote

Pour	Contre	Abstention
23	0	1

4. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE SCOLAIRE 2016 / 2017

Le président du CA demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucune remarque n'étant apportée.

Vote du règlement intérieur.

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

5. RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF 2015/2016

Le Président explique que ce rapport n'est pas présenté avant car il s'agit d'en faire part aux nouveaux membres du CA, pour une meilleure connaissance de tous du fonctionnement du lycée.

Ce rapport a été présenté à l'ensemble des enseignants dans la semaine.

Le Président du Conseil d'administration revient sur les points qui y sont évoqués à savoir :

Sur le point « *I-Structures pédagogiques et effectifs élèves* »:

Les secondes sont au maximum de la capacité d'accueil de l'établissement, soit un effectif total élèves de 35 élèves/division. C'est l'établissement qui comporte le plus grand nombre de secondes générales et technologiques dans l'académie.

Cette année il faut remarquer la création d'un nouvel EDEX avec le Chinois.

Sur les classes de 1ERE : les effectifs sont importants sur les classes technologiques.

Sur les classes de Terminale: une remarque est faite sur la série L, les élèves sont de moins en moins attirés par l'option mathématiques.

Un représentant des enseignants explique que les élèves ne sont pas motivés par cette option du fait du programme en mathématiques qui est identique à celui des ES.

Le Président du Conseil d'administration explique que cela est dommageable pour les concours d'entrée aux grandes écoles et pour les métiers de l'enseignement.

Une représentante des élèves pose la question : pourquoi ne pas mettre en place une sélection par rapport à cette option?

Le Président répond que c'est un choix pour les élèves et en aucun cas une obligation. Par conséquent on ne peut pas faire de sélection et d'obligation.

Un représentant de parent d'élèves demande les statistiques sur la répartition POST BAC du lycée.

Le Président répond que cela est possible et que cela sera transmis.

Un représentant enseignant précise que ce retour serait significatif avec un comparatif sur deux années.

Le Président répond que pour l'IUT, cela sera possible, idem pour les poursuites en BTS, mais pour l'UNIVERSITE cela reste encore à faire. Un bureau d'étude au niveau de la Région est en train de mener cette recherche sur trois années scolaires.

Remarque d'une représentante enseignante sur le MICRO LYCEE : pourquoi le Micro Lycée est-il rattaché au Lycée PIERRE POIVRE, alors que l'équipe enseignante est en majorité celle du lycée Ambroise VOLLARD?

Réponse du Président: l'identité juridique est le Lycée PIERRE POIVRE d'autant que le travail s'effectue en réseau. Mais il est vrai que la plupart des enseignants, à savoir 7/10, sont issus d'Ambroise VOLLARD.

Le fonctionnement du MICRO LYCEE est une co-optation. Il s'adresse à des élèves sortis depuis plus d'un an du système scolaire qui ont gardé le bénéfice de certaines notes au BAC, avec des cours en partie sur l'établissement et d'autre part par la méthode pédagogique de cours inversé (support informatique). La sélection des élèves pour adhérer au micro lycée est faite par la mission locale en partenariat avec les centres d'orientation et les enseignants.

Le taux de réussite du micro lycée est de 60% et il accueille 20 élèves .

Sur le point **1-2 effectifs du personnel** page 2,

Le Président du Conseil d'administration apporte quelques remarques.

Notamment qu'au vu de l'augmentation des élèves, il y a donc eu plus d'heures.

Sur le personnel régional : il faut noter l'accueil du personnel du Lycée des Avirons sur un an du fait de la réhabilitation de la cuisine centrale du Lycée St Exupéry aux Avirons.

Puis le président revient sur la notion de redoublement, qui n'est plus un terme utilisé. On parle maintenant de maintien dans la classe d'origine à la demande des familles.

Une petite déception sur les résultats du BAC technologique.

Remarque d'une représentante d'élèves de la section MAN-AA qui regrette que cette section ne soit pas plus valorisée alors qu'elle est la seule de l'Académie. Il s'agit dans cette filière d'accueillir des élèves qui ont réussi le bac et qui n'ont pas de base en arts appliqués en principe. Cela leur permet de postuler en post bac sur des inscriptions où les arts appliqués seront requis. L'arrivée du BTS design de mode en 2017 permettra d'élargir le pôle des arts appliqués. Le Président du Conseil d'administration reconnaît la valeur ajoutée de la MAN-AA à Ambroise VOLLARD.

Puis le Président continue l'explication globale du document en précisant qu'il s'agit de la meilleure année en terme de taux d'inscription sur le post BAC, soit 98.79%. Cela permet de constater un réel travail des équipes sur l'orientation, ce qui n'est pas à négliger.

Remarque d'un enseignant pour les fonds sociaux concernant les élèves représentants dans cette commission. Comme ces élèves ont cours, ils ne peuvent y participer.

Le Président répond que ces élèves peuvent être excusés pour participer aux réunions prévues à cet effet.

Demande d'une représentante d'élèves sur le fonctionnement du tutorat, n'ayant pour sa part jamais entendu parler de cette action dans l'établissement. Le Président du Conseil d'administration explique qu'il s'agit d'une volonté pour un élève rencontrant une difficulté scolaire d'être coaché par un enseignant. Le tutorat est reconduit depuis la rentrée 2016/2017.

Questions d'un représentant de parent d'élèves sur la décision du maintien dans la classe d'origine par la famille, à condition d'une rupture longue de l'élève au cours de l'année.

Si c'est la demande de la famille de maintenir l'élève dans sa classe d'origine. L'établissement ne peut pas s'y opposer.

Le Président demande s'il y a d'autres questions.

Un représentant enseignant revient sur le point du personnel de laboratoire: ils sont 3, mais il manquerait un personnel en SVT car le fonctionnement au vu du nombre d'élèves en constante augmentation rend le travail difficile. Le Président précise que la dotation est conforme à la répartition académique, et nous pouvons remarquer que le travail réalisé est remarquable.

Une précision est apportée par un représentant enseignant concernant KOMIDI qui ne figure pas dans la liste des sorties répertoriées et qu'il faut rajouter. Le Président du Conseil d'administration apportera ce complément d'information dans le rapport.

Aucune autre remarque n'étant apportée, Le Président procède au vote

Vote sur le rapport de fonctionnement pédagogique et éducatif 2015/2016

Pour	Contre	Abstention
23	0	1

6. DIALOGUE AVEC LES PARENTS ET JOURNEE ACADEMIQUE DES PARENTS

Le Président du Conseil d'administration distribue le document reprenant les dates de rencontre entre parents sur l'année scolaire 2016/2017. Un représentant de parent d'élèves demande une précision sur le moment de l'organisation des rencontres des parents des futurs élèves de seconde avec les enseignants.

Le Président explique que la liaison avec le collège concernant la rencontre avec les parents pourrait s'intituler « journée académique des parents » Cela pourrait être organisé avec les parents de 3^{ème}.

Le Président du Conseil d'administration demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Un représentant enseignant évoque que le découpage des trimestres est parfois plus long que d'autres.

Une question d'une représentante d'élèves est posée sur la manière dont est prévue la rencontre des arts appliqués avec les collèges: le Président du Conseil d'administration précise qu'il s'agit d'une journée portes ouvertes et c'est à ce moment là que cette liaison s'effectue. Tous les collèges de l'île sont informés.

Question d'un représentant de parent d'élèves : il n'y a pas de rencontre avec les 1ères et Terminales à la rentrée?

Le Président répond que cela n'est pas envisagé pour l'instant car ces classes sont composées essentiellement d'anciens

élèves du lycée.

Question d'un représentant d'élèves sur le MODAL et le moment opportun. Réponse, cela va se faire au second trimestre même si le repérage des élèves en difficultés scolaires se fait dès maintenant.

Vote sur le projet dialogue avec les parents.

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

7. ORGANISATION DE FIN D'ANNEE CIVILE

7.1 JOURNEE DU 16 DECEMBRE 2016

Il s'agit d'organiser la journée du 16 décembre et de mobiliser la participation des élèves, des enseignants et des parents. Le Président du Conseil d'administration précise que cette journée ne peut se faire sans la volonté de tous.

Question d'une représentante élève : faut-il considérer en une demie-journée ou en une journée?

Le Président du Conseil d'administration répond qu'il s'agit cette année de maintenir les tournois sportifs le matin, suivi d'un « brunch » le midi et de mettre en place le plateau artistique l'après midi.

Question d'une représentante d'élèves: l'année dernière les personnes de l'extérieur ne pouvaient pas entrer. Il faudrait revoir cette organisation car certains éléments extérieurs à l'établissement tentent malgré tout de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Réponse du Président: actuellement si on ouvre cette journée à l'extérieur cela nécessite une autorisation du Préfet, et considérant le nombre d'élèves, cela devient compliqué, voire impossible. De ce fait l'entrée sera limitée aux élèves de l'établissement.

Question d'un représentant d'élèves: traditionnellement il y a un « maloya » à la fin de la journée. Est-ce possible de maintenir cette tradition?

Le Président du Conseil d'administration répond par l'affirmative à condition que la fin de journée soit cadrée.

Cette journée banalisée du 16 décembre ayant déjà fait l'objet d'un vote au précédent CA, le président passe au point suivant.

Départ de 2 membres du conseil d'administration portant le nombre de votants à 22

7.2 SALON DE LA JEUNESSE

Ce salon aura lieu en décembre à St DENIS à la NORDEV et concerne les classes de 1ERES. Le lycée cette année n'y participera pas. Mais à la place il y aura des actions sur l'orientation en 1ERE sur St Pierre.

Le Président justifie les motifs de cette nouvelle organisation, compte tenu du temps passé sur trajet comparativement à celui passé sur le salon, des risques courus et du coût financier des transports que cela représente.

Question d'un représentant d'élèves : pourquoi cela concerne les 1ERES et non les Terminales? Le Président explique que les terminales ont au Lycée de manière directe les portes ouvertes pour les filières sur le secteur. Cependant il note qu'il serait intéressant que cela puisse toucher les terminales et les 1ERES suivant les demandes des élèves.

Question d'un représentant enseignant : est ce normal d'avoir des publicités par le biais des délégués pour des écoles privées au sein de l'établissement ?

Réponse du Président du Conseil d'administration: il s'agit d'une information et non de publicité. Il précise que d'ores et déjà certains organismes privés restent à l'extérieur de l'établissement, ce pour des raisons d'éthique.

Le CPE précise que si certaines écoles privées n'ont pas eu l'autorisation du chef d'établissement pour informer les post bac, elles manœuvrent de manière directe par le biais des délégués en leur transmettant leur publicité.

8. DIVERS POINTS FINANCIERS

8.1. DBM

8.1.1 DBM N°5 POUR VOTE

La gestionnaire procède à une explication du principe des décisions budgétaires modificatives pour information ou pour vote pour les nouveaux membres du CA.

S'agissant de la DBM n°5, il y a nécessité de voter, s'agissant d'un virement entre deux services: du service VE (vie de l'élève) vers le service ALO (Administration et logistique)

En effet au moment du budget prévisionnel 2016 et compte tenu de la subvention CESC de l'année 2015 l'ouverture de crédits était prévue à hauteur de 800 € (estimation de la subvention Etat 300 € + 500 € pris sur la dotation générale de fonctionnement octroyée par La Région). Au final la subvention Etat a été de 500 € + un reliquat de l'année 2015 de 378.15 €. Les 500 € de la DGF prévus initialement sur cette activité sont réaffectés au service ALO.

Vote sur la DBM n°5

Pour	Contre	Abstention
21	0	1

8.1.2 DBM N°4 POUR INFORMATION

D'une part il s'agit d'ouvrir 15.000 € de crédits au service AP (activités pédagogiques) afin de permettre le paiement de l'acompte au prestataire BEST pour le voyage prévu en Afrique du sud en 2017.

D'autre part, il s'agit d'abonder la ligne des crédits destinés aux projets culturels et financés par la DAAC par une subvention complémentaire de 1039 € octroyée par ce service. Ces crédits sont gérés dans le service AP également.

8.2 DIVERS TARIFS 2017

8.2.1 TARIFS PERTES ET DEGRADATIONS - LOCATIONS / SERVICES

La gestionnaire distribue le document reprenant les différents tarifs existants au lycée. Il n'y a pas d'augmentation. Ces tarifs vont permettre de préparer le budget 2017.

Question d'une représentante d'élèves sur le prix copie à 0,08€ qui souhaite savoir où se situe le photocopieur.

La gestionnaire explique que cela concerne les tarifs de location de nos salles à la Direction de la formation au cas où il y aurait nécessité de réaliser des photocopies pour eux. Mais en parallèle l'année prochaine il y a un projet d'installation d'un monnayeur sur un photocopieur mis à disposition pour permettre aux élèves de faire des copies. Ce projet sera présenté courant novembre au moment du vote du budget.

Vote sur les tarifs 2016/2017

Pour	Contre	Abstention
22	0	0

8.2.2 TARIFS DE RESTAURATION 2017

Les tarifs du service de restauration et d'hébergement fixés par la Région pour l'année 2017 nous ont été transmis. Ils restent inchangés à savoir: 2,79€ par repas/élève pour la demi-pension, 3,50€ le repas à la cafétéria, l'hébergement à l'internat à 7,16 €. La Région met en place une compensation financière pour maintenir les tarifs aux familles. Le montant total de la compensation 2017 est fixé à 15 531 € pour la demi-pension et l'hébergement des élèves du lycée Volland.

Les tarifs des commensaux ne changent pas et les taux de prélèvement sont reconduits.

Remarques d'un représentant enseignant: 8 € c'est très cher pour les hôtes de passage. Pourquoi un forfait de 4j ou 5j n'est pas prévu pour les internes alors que le forfait est calculé sur 6 jours.

La gestionnaire précise que l'établissement est ouvert le samedi matin.

Réponse du Président : il est vrai que cette question de la détermination des tarifs de la demi -pension et de l'internat est très complexe et cela reste une question régulière qui reste à affiner.

Remarque d'un représentant de parent d'élèves sur la compensation de 15.531 € et le reversement effectué à la collectivité de 22.5 € cela revient à un annuler la compensation.

Vote d'approbation sur les tarifs du service de restauration et d'hébergement 2017

Pour	Contre	Abstention
22	0	0

9. CONTRATS ET CONVENTIONS

9.1 ACCORD CADRE AVEC LA REGION

Il s'agit d'une convention valable pour 3 ans suite aux dernières modifications apportées par la Région lors des échanges entre chefs d'établissement et la collectivité de rattachement. Cet accord cadre précise les modalités d'exercice des compétences et responsabilités respectives de la Région et de l'EPLÉ.

Remarque d'un représentant parent d'élèves: si cette convention n'est pas votée que se passe-t-il ? La convention est elle modulée selon l'établissement qui a refusé la convention ?

Le Président répond que l'arbitrage dans ce cas précis serait fait par l'Etat, mais il n'y aura pas de convention cadre faite sur mesure en fonction de l'établissement qui a refusé.

Vote sur l'accord cadre de la Région

Pour	Contre	Abstention
18	0	4

9.2 CONVENTION ASSOCIATION LES PIERRES DE POIVRE « TROUPE POLONAISE »

Une troupe Polonaise a été invitée par le Lycée Pierre POIVRE par le biais de son association LPDP pour une prestation musicale et théâtrale intitulée « Suite des années 30 ». Une représentation est prévue pour notre établissement qui s'effectuera en salle F3 faute d'avoir pu bénéficier du Théâtre Lucet langénier.

La convention entre notre établissement et l'association LPDP prévoit une participation financière de 400 € pour une représentation qui aurait lieu le 7 novembre 2016 en F3 pour 70 élèves.

Question d'un représentant enseignant : Comment sont choisis les élèves qui pourront y assister? Le Président du CA répond qu'il s'agit des deux classes d'enseignants en espagnol.

Question d'une représentante d'élèves: pourquoi pas le faire dans la cantine afin qu'un plus grand nombre d'élèves puissent en bénéficier?

Le Président du CA explique que c'est un problème de logistique et de remise en place de la salle pour le repas du soir.

Remarque d'un représentant enseignant : Le coût de la prestation revient à environ 6 euros par élève ce qui est important

compte tenu des autres projets.

Président du CA précise qu'il s'agit d'un groupe d'élèves européens, c'est ce qui a pesé dans la balance, puisque l'on parle alors d'un échange culturel. Aucune autre question n'étant posée, le Président passe au vote

Vote sur la convention avec l'association LPDP

Pour	Contre	Abstention
19	0	3

10. QUESTIONS DIVERSES

Le Président du CA a reçu quatre questions diverses

10.1 LA QUESTION DES HEURES DE COURS PERDUES EN HISTOIRE GEOGRAPHIE

Depuis la rentrée quelques classes de terminales ont perdu 4 heures de cours d'histoire géographie. L'enseignant est en congé maladie n'a pas été remplacé du fait du protocole du RECTORAT qui prévoit 15 jours de carence. Puis un contractuel a été nommé mais affecté sur deux établissements, sur le Lycée VOLLARD et sur un autre établissement situé à la plaine des Palmistes. Cette enseignante contractuelle est tombée malade et a dû être remplacée. Il a fallu à nouveau attendre la nomination d'un autre enseignant remplaçant. Une nouvelle contractuelle a été positionnée et reprend les cours ce vendredi 28 octobre.

Question d'une représentante d'élèves : comment faire alors pour récupérer les cours ?

Réponse du Président : il faut prévoir le rattrapage de ces heures à long terme sur l'année scolaire.

10.2 QUESTION DE L'HYGIENE DU FAIT DU MANQUE DE PAPIER TOILETTE ET DE SAVON DANS LES TOILETTES DE L'ETABLISSEMENT POUR LES ELEVES

Le Président du CA explique que beaucoup de dégradations ont eu lieu. Effectivement, il faudra changer les dérouleurs et distributeurs de savon en mauvais état.

Il est constaté cependant une dégradation des distributeurs particulièrement chez les garçons.

Remarque d'un parent d'élèves qui déplore que le choix des distributeurs ne soit pas adapté à leur usage et qu'il faudrait envisager des distributeurs anti vandalisme.

Réponse du Président : nous allons étudier le coût du remplacement complet de tous les distributeurs savon et papier et une proposition sera faite en conseil d'administration pour en valider ou non l'achat sur l'enveloppe DGE.

Remarque d'une représentante d'élèves : qui signale également des poignées de porte cassées dans le bloc sanitaire du self et des bâtiments C et A.

Réponse du Président : Les sanitaires seront aménagés notamment avec le choix d'un niveau pour les filles et un autre pour les garçons. Les poignées de porte détériorées réparées.

Remarque de la gestionnaire sur les travaux et le choix des matériaux ou d'équipement mis en place. Ce choix est du ressort du maître d'ouvrage à savoir la Région et non de l'établissement.

Remarque d'un représentant de parent d'élèves: il faut aussi que les élèves se responsabilisent sur les dégradations et qu'ils arrivent à s'auto-discipliner.

10.3 QUESTION DU TEMPS DE PASSAGE A LA CANTINE LE MIDI

La gestionnaire explique que c'était déjà un constat depuis l'an dernier. Il faut savoir que la cantine ne contient que 195 places assises, or il y a 350 demi-pensionnaires. Il nous a fallu ralentir un peu la banque de service pour permettre aux places déjà occupées de se libérer d'où une file d'attente un peu longue. Il y a un projet en discussion prochainement avec la région pour nous aider à trouver des solutions. Par ailleurs un projet d'agrandissement de la cafétéria est à l'étude, car elle est trop petite.

Question d'un représentant de parent d'élèves: pourquoi pas aménager les horaires de passage plus tôt ?

Le président du CA explique que cette réflexion a été envisagée, mais décaler les horaires suppose aussi par ricochet déplacer le ramassage scolaire, ce qui est impossible car il s'agit du réseau urbain. Par ailleurs malgré l'ouverture de la cantine dès 11H15, on constate que les élèves libérés plus tôt ne se présentent pas systématiquement au self.

Remarque d'un représentant d'élèves: la cafetería n'offre pas assez de repas pour les élèves, il faudrait augmenter les quantités car cela nous évite d'aller chercher à manger à l'extérieur.

Réponse de la gestionnaire : Effectivement la cafetería a atteint ses limites. Mais il faudra patienter le temps de la mise en œuvre du projet d'extension qui est en cours.

10-4 QUESTION DU POIDS DU CARTABLE DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Sur cette question il est possible d'envisager des échanges de manuels entre les élèves. Une représentante d'élève suggère de prendre un livre pour deux. Mais malgré tout un représentant de parent d'élèves signale que cela reste trop lourd.

Le président explique que des casiers seront achetés sur 2017 pour élargir cette possibilité à d'autres élèves mais cela ne pourra pas se faire de manière générale pour tous les élèves. Par ailleurs actuellement, des casiers sont prévus à la vie scolaire pour les élèves ayant une contre indication médicale.

Tous les points évoqués à l'ordre du jour étant épuisés, Le président clôture la séance à 21H06.

Les secrétaires de séance:

Anne MARTIN



Rito ABRANTES



Président du CA

Christian PAQUIEN

